



Le collectif des acteurs
de parrainage de proximité

Charte du parrainage proximité

Tous Parrains !, le collectif des acteurs du parrainage de proximité, a rédigé cette nouvelle version de la charte du parrainage d'enfants, initialement élaborée par le Comité National du Parrainage (arrêté du 26 mai 2003).

Préambule

Le parrainage s'inscrit dans la culture de solidarité de notre pays.

Pour grandir et s'épanouir tout enfant ou jeune a besoin de s'appuyer sur d'autres adultes que ses seuls parents.

Le parrainage de proximité objet de cette charte, est une forme de solidarité intergénérationnelle instituée entre un enfant mineur et un adulte ou une famille. Il permet de tisser des liens affectifs et sociaux de type familial. Il est mis en œuvre par des associations ou des services.

La présente charte s'inscrit dans le cadre légal du droit commun et dans les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle précise le cadre de référence pour tous les acteurs de parrainage de proximité.

Derrière la diversité des initiatives et des approches, le parrainage de proximité participe à l'ouverture de l'enfant sur le monde. Il s'inscrit dans une démarche d'alliance éducative avec les parents ou les titulaires de l'autorité parentale. Reconnu dans les politiques publiques, il participe aux actions de prévention, d'accompagnement des parents, et de maintien du lien social.

Le parrainage de proximité enrichit la vie des familles et de la société. Il se construit dans la durée et se renforce à travers la volonté des différents acteurs d'œuvrer dans le même sens. Toute aide à un enfant est aussi bénéfique à la société.

La présente charte a pour objectifs :

- de préciser les principes fondamentaux du parrainage de proximité,
- de contribuer à la sécurisation des parrainages et de ses acteurs.
- de participer à la cohérence des pratiques et de permettre son développement.